

Arrêté n°SAGJ-25-013
Portant sur la recevabilité des
candidatures pour l'élection des
personnalités extérieures de 2ème
catégorie de la commission de la
formation et de la vie
universitaire et la commission
de la recherche
Scrutins du 24 mars 2025

RECEVABILITE DES CANDIDATURES

**ELECTION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DE 2EME CATEGORIE DE
LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE ET DE
LA COMMISSION DE LA RECHERCHE**

Scrutins du 24 mars 2025

- VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, L719-3, D719-41 à D719-47-5 ;
- VU** l'arrêté SAGJ-25-001 du 13 janvier 2025 portant sur l'organisation par voie électronique du renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans- scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025 ;
- VU** l'arrêté SAGJ-25-003 du 22 janvier 2025 portant sur l'élection du président de l'université du Mans - scrutin du 31 mars 2025 ;
- VU** l'arrêté SAGJ-25-005 du 29 janvier 2025 portant sur l'organisation de l'élection des personnalités extérieures de 2^e catégorie de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche - scrutins du 24 mars 2025 ;
- VU** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-25-013
Portant sur la recevabilité des
candidatures pour l'élection des
personnalités extérieures de 2ème
catégorie de la commission de la
formation et de la vie
universitaire et la commission
de la recherche
Scrutins du 24 mars 2025

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1- Candidatures recevables

L'arrêté n°SAGJ-25-005 du 29 janvier 2025 susvisé, portant sur l'organisation de l'élection des personnalités extérieures de 2^e catégorie de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche, a fixé en son article 3-3 la date limite de dépôt des candidatures au **vendredi 7 mars 2025**.

Les candidatures déclarées recevables sont les suivantes :

Commission de la formation et de la vie universitaire

Catégorie	Homme (H) / Femme (F)	Nom	Prénom	Fonction et structure	Ancien diplômé de l'Université du Mans
2 ^{ème}	F	LEVEQUE	Pascale	Directrice générale - société PHILAC Enseigne : boulangerie ANGE	oui

Commission de la recherche

Catégorie	Homme (H) / Femme (F)	Nom	Prénom	Fonction et structure	Ancien diplômé de l'Université du Mans
2 ^{ème}	F	DALMONT	Véronique	Responsable qualité, développement et administration de l'offre de formation ITEMM- Le Mans	oui

ARTICLE 2 - Transmission des candidatures

Conformément aux dispositions de l'arrêté SAGJ-25-005 susvisé, les candidatures déclarées recevables sont adressées aux membres du comité électoral consultatif, affichées au sein de la maison de l'université, à côté du bureau 107 et mises en ligne sur le site internet de l'université via l'URL : <http://www.univ-lemans.fr/elections>.

Arrêté n°SAGJ-25-013
Portant sur la recevabilité des
candidatures pour l'élection des
personnalités extérieures de 2ème
catégorie de la commission de la
formation et de la vie
universitaire et la commission
de la recherche
Scrutins du 24 mars 2025

Elles seront transmises aux membres de chacune des commissions concernées lorsqu'ils seront convoqués à la réunion du lundi 24 mars 2025, conformément aux dispositions de l'article 5.1 de l'arrêté SAGJ-25-005 susvisé.

ARTICLE 3- Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Affichage et publication

Le présent arrêté sera adressé aux membres du comité électoral consultatif, affiché au sein de la maison de l'université, à côté du bureau 107, et mis en ligne sur le site internet de l'université via l'URL : <http://www.univ-lemans.fr/elections>.



Pascal LEROUX